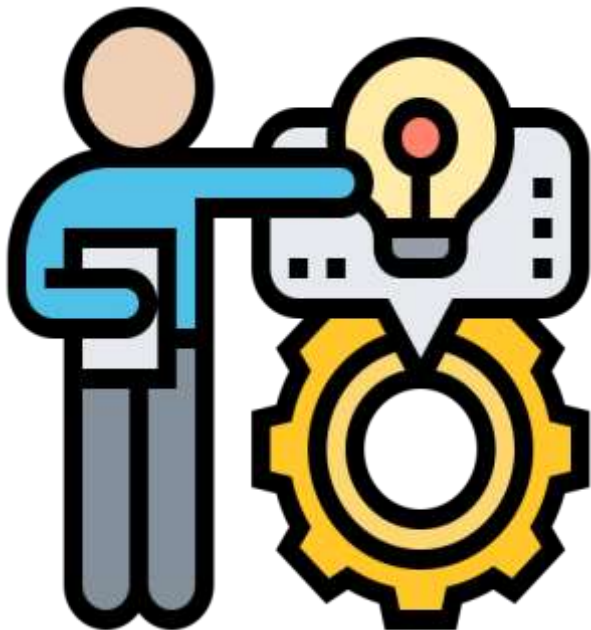


Fiche action : DONNEURS D'ORDRE (DO)



Demande d'information :

Pour toutes prestations d'une Entreprise Extérieure (EE), le Donneur d'Ordre CHRU demande au SERVICE PREVENTION du DTAI-NH :

- Un numéro d'accès annuel
- Le Feuillet VISITE PREALABLE ACCUEIL SECURITE et son annexe

service.prevention.securite@chru-nancy.fr



Envoi à l'EE :

Avant le début de la prestation de l'EE, le Donneur d'ordre CHRU (DO) envoie le Numéro d'accès, le Feuillet VISITE-PREALABLE ACCUEIL SECURITE et son annexe à la direction de l'ENTREPRISE EXTERIEURE (EE).

(Mail type disponible dans la procédure)



Validation

A la fin du processus, le DO reçoit de la part du SERVICE PREVENTION du DTAI-NH, le plan de prévention validé et transmis à l'EE

=> la prestation peut se réaliser.



Contact en cas de difficultés d'accès :

service.prevention.securite@chru-nancy.fr